

CONSEIL MUNICIPAL DU 26/06/2018 – 20h30

Présents : Sylvie BURLLOT, Maria SENECAIRE, Marie-Paule CHAZAL, Maïté BARBECOT, Christian PAILLOUX, Gérard GUITTARD, Thierry VALLEIX, Patrice LEBOUCHARD, Jacques MANDON, Guy GALLAIS, Jean-Luc MIOCHE, Arnaud LAPRA, Odile VELLETT

Absents :

Arlette GENDRONEAU, pouvoir à Jacques MANDON
Julien ADAMI, pouvoir à Maïté BARBECOT

Secrétaire de séance : Thierry VALLEIX

HUIS-CLOS – DIA

Une DIA est présentée sur une maison de la place du marché et plusieurs terrains (jardins), cadastrés section ZP n° 79, 140, 141 et ZV n° 7.

Décision : pas de préemption.

Point trésorerie de la Commune

C. PAILLOUX indique avoir eu une réunion en urgence avec Marie-Paule CHAZAL en raison d'un problème de trésorerie. En effet, un emprunt prévu au budget n'avait pas été réalisé. La question s'est posée d'ouvrir une ligne de trésorerie ou de contracter un emprunt.

Le choix s'est porté sur un emprunt de 100 000 € taux de 1,23% auprès de la Caisse d'Epargne. Cet emprunt est conforme à ce qui était prévu au budget.

Visite éligibilité « Petites Cités de Caractère »

C. PAILLOUX rappelle que le dossier de subvention déposé auprès de la Région, engage la commune à adhérer à une marque, comme Plus Beaux Villages de France ou Petites Cités de Caractère. Dans le dossier déposé, la commune a manifesté sa volonté d'adhérer aux Petites Cités de Caractères.

Dans ce contexte, la Région a demandé à l'association des Petites Cités de Caractères d'effectuer une visite de Saint-Saturnin pour donner un avis sur la « recevabilité » de notre dossier. Cette visite a eu lieu le 22/06/2018 par Messieurs Christian MONTIN, maire de Marcoles (15) et Hubert MARREL, adjoint au maire d'Allègre (43). Ils ont été reçus par Thierry VALLEIX et Gérard GUITTARD.

La visite a débuté par un entretien et s'est poursuivie par une visite du village ainsi qu'un rapide tour à Chadrat. Le ressenti est que nos visiteurs ne mettront aucun barrage à notre dossier déposé auprès de la Région.

Arnaud LAPRA pose une question sur la politique de communication de l'association des Petites Cités de Caractères, qui reste en suspens....

Marie-Paule CHAZAL pose une question sur l'intérêt de l'ordre dans lequel nous avons fait la démarche : demande de subvention avant d'adhérer à une marque. Il s'avère que le taux de subvention est plus important pour les candidats à l'adhésion.

Sylvie BURLLOT indique qu'elle a eu un entretien avec les personnes en charge de l'instruction du dossier à la Région. Celle-ci se cale sur la règle de l'association des Petites Cités de Caractère^s pour ses critères : seuls sont concernés les centres bourgs.

La conséquence est que Chadrat (et ses fontaines) ne peuvent pas être pris en compte. De même, notre projet de salle du conseil/salle de mariage n'est pas éligible car ne concerne pas le patrimoine historique ni l'accueil touristique (Il peut cependant être éligible au programme RURALITE de la Région).

Le mobilier urbain peut être éligible mais la Région veut des visuels.

Un point positif de notre dossier : le projet d'aides à la rénovation des façades et des toitures. Il nous est cependant demandé de produire un règlement.

La conséquence de ces remarques est que le dossier doit être entièrement remanié (avec de nouveaux chiffrages) pour le 30/06.

C. PAILLOUX indique que M. HORTEFEUX, vice-président de la Région, avait fixé un rendez-vous le 23/06 pour évoquer ce dossier, mais il l'a reporté au 06/07.

Ouverture de plis : appel à consultation pour mission de Maîtrise d'œuvre relative à l'Aménagement d'un espace annexe de la mairie en salle de réunion et création de sanitaires publics

Gérard GUITTARD expose les premiers résultats de l'appel d'offre pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'un espace annexe de la mairie en salle de réunion et de mariages, et création de sanitaires publics.

4 cabinet d'architectes ont répondu, à savoir :

- SYCOMORE Architectes
- EIRL CREGUT Christelle
- Atelier d'Architecture Magdeleine LOUNIS et Sophie BERTRAND
- UN.PACT Architectes

Deux autres cabinets nous ont indiqué ne pas être en mesure de répondre, à savoir :

- Madame LESPIAUQ
- Madame GENESTE

Les plis ont été ouvert par la commission d'appel d'offre le 25 juin 2018. L'analyse des offres a été réalisée par Jean-David CUSSAC, de la société Campus Développement. Après examen des aspects financiers et techniques des offres, celle-ci ont été classées comme suit :

- EIRL CREGUT Christelle :note de 91,3/100
- SYCOMORE Architectes :note de 88,4/100
- Atelier d'Architecture Magdeleine LOUNIS et Sophie BERTRAND :note de 78,6/100
- UN.PACT Architectes :note de 70,9/100

Il est décidé que la commission d'appel d'offre se réunira de nouveau pour un examen approfondi des offres et proposer au conseil municipal un choix éclairé.

Demande Amicale Laïque de Saint Amant Tallende

C. PAILLOUX expose une demande de Mme COLADO de l'Amicale Laïque de Saint-Amant-Tallende pour une subvention destinée à soutenir le Marché du Terroir qu'elle organise en fin d'année, une semaine avant le Marché de la Création de Saint-Saturnin. Ce marché qui existe depuis 3 ans, s'étale sur deux jours.

C. PAILLOUX lui a fait observer :

- La difficulté que constituait l'organisation de ce marché une semaine avant le Marché de la Création ;
- Le fait que la commune ne donnait généralement pas de subvention aux associations extérieures à la commune.

Il a conseillé de prendre contact avec les organisateurs du Marché de la Création, en vue de la recherche d'une éventuelle mutualisation.

Un débat s'engage au sein du conseil municipal. La réponse à la demande est négative à l'unanimité.

Contrat entretien des cloches et orgue de l'église

C. PAILLOUX a reçu M. Jean-Pierre TIXERONT pour évoquer le contrat existant (depuis longtemps) pour l'entretien des cloches et de l'orgue de l'église, qui appartiennent à la commune.

Ce contrat prévoit un partage des charges à 50% entre la commune et la paroisse, aussi bien pour les cloches que pour l'orgue.

M. TIXERONT propose que la paroisse prenne en charge 100 % de l'entretien de l'orgue et que la commune prenne en charge 100% de l'entretien des cloches, les deux postes représentant des dépenses équivalentes d'environ 500 €/an. Cette modification est motivée par les facilités dont bénéficient la paroisse pour l'entretien de l'orgue.

Le conseil municipal donne son accord pour cette modification du contrat.

Local sous Brocante

Concernant la location du nouveau local commercial situé sous la brocante, C. PAILLOUX rappelle qu'une première négociation n'avait pas abouti.

Arnaud LAPRA reprend les termes du courriel envoyés aux membres du conseil, concernant la demande d'une candidate à la location du local, qui souhaite que le loyer soit abaissé de 83,33 €/mois à 60 €/mois la première année. Elle a besoin d'une réponse rapide pour envisager son installation.

Il est expliqué que les charges du local sont relativement élevées, raison pour laquelle le loyer a été fixé à un niveau très bas.

Un débat s'engage au sein du conseil. Votes : 3 abstentions, 3 pour, 9 contre. La demande est rejetée.

Informations diverses

Ma commune au naturel

Un courrier est parvenu à la mairie pour le concours « Ma commune au naturel, pour un département éco-responsable » (ancien concours du fleurissement).

La visite est prévue le 20/07/2018 à 14h15.

Il conviendra de bien cibler ce que l'on veut montrer.

Arnaud LAPRA rappelle qu'à l'issue du concours 2017, la commune a été sélectionnée pour le concours régional (enjeu = obtenir la 1^{ère} fleur). La commune aurait dû être contactée en 2018 pour une visite du jury régional. Il faudrait se renseigner sur les démarches à effectuer.

Invitation d'Humbert JACOMET

Les membres du conseil municipal sont invités par Humbert JACOMET pour une visite guidée de l'exposition sur Agénor BARDOUX. Une date devra être choisie.

C. PAILLOUX indique avoir assisté à une conférence sur le sujet à Saint-Saturnin, qui était exceptionnelle.

Invitation d'Arkose

L'association Arkose invite les membres du conseil municipal à visiter les sites sur lesquels elle s'est investie. Une date est à choisir.

Pétition des habitants du quartier de Naja

C. PAILLOUX informe avoir reçu samedi 23/06 une pétition des habitants des chemins de Naja, Saint-Verny, Pierre-Froide et Vocan, dénonçant une forte augmentation de la circulation et de la vitesse sur le chemin de Naja.

Il est demandé l'organisation d'une réunion pour traiter les problèmes rencontrés. Cette réunion est programmée pour le 05/07 à 20h30.

Ce qui est prévu est la pose des STOP en haut de la montée de la place des Razes (bandes blanches et panneaux), ainsi que la création de chicane selon un schéma établi. Il conviendra également de poser des panneaux 30 supplémentaires, d'enlever le panneau « chemin dégradé » sur le panneau du chemin de Saint-Verny.

Un comptage des voitures a été effectué dans des rues du village, il est disponible en mairie. L'enlèvement des panneaux inutiles doit être effectué.

Suite de l'opération de nettoyage du village

L'enlèvement de la benne a finalement pu être fait gratuitement.

C. PAILLOUX porte à la connaissance du conseil que la propriétaire de la voiture ventouse de la place Pignol, qui avait été enlevée à l'occasion de la journée, a porté plainte. Fort heureusement, comme la procédure d'enlèvement avait été parfaitement régulière, cette personne a eu tous les torts et devra payer les frais de gardiennage de la voiture ainsi que des amendes de police.

Feu d'artifice

Le feu d'artifice sera tiré cette année à Saint-Saturnin. Les volontaires sont invités à monter les lampions le 12/07, salle des associations à 20 heures.

La commune paye les repas des deux artificiers : au Bistrot d'Ici le midi et à la Toison d'Or le soir (ou l'inverse !).

Le bal des pompiers suivra le feu d'artifice le 13/07.

Maison trop « décorée » rue principale

Maria SENECAIRE a rencontré la propriétaire de la maison et la situation s'est nettement améliorée.

Bilan énergétique des bâtiments communaux

Sylvie BURLLOT indique que la date de la réunion de rendu du bilan sera communiquée très prochainement.

Information vigilance incendie

Sylvie BURLLOT indique avoir vu une information des pompiers (à la station-service située à la sortie de l'autoroute), comme quoi des départs d'incendie sur des haies de cyprès ont été signalés dans des lotissements à Tallende et au Crest. La plus grande vigilance est de mise.

Remplacement employé communal

L'employé communal en arrêt maladie voit son arrêt reconduit de 15 jours en 15 jours. Les contrats de son remplaçant sont ajustés au fur et à mesure.

La séance est levée à 23 heures